

L'an deux mille douze, le vingt quatre juillet à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

*Présents M.M. :* VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. – PASSERON Y.  
DAVID J.P - PEYRE J. - DALMASSO A. – DROGREY C - GALTRAIN P -  
NOEL M.J. - MICOL G. – REDELSPERGER A.M - LOMBARD M.  
MAURIN J.P. – FERRER R.

*Pouvoirs M.M. :* VIZZA E. à PEYRE J.

*Absents M.M. :* LESCA A. – COLLE E. - MICHEL J.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quinze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 1/ MAPA REAMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2012 a procédé à l'ouverture des plis reçus. Pour le quatrième lot, construction des vestiaires, le montant des offres étant supérieur à notre estimation, la C.A.O. a décidé de négocier avec les entreprises.

Cette négociation portant uniquement sur les prix a permis d'obtenir une baisse importante des offres (-10 %).

La C.A.O. réunie le lundi 09 juillet a pris connaissance de l'analyse des offres techniques effectuée par le maître d'œuvre.

Le montant des offres retenues s'établit ainsi :

Lot 1 (travaux préparatoires terrassements) : Entreprise COZZI pour un montant 201 564 € H.T. ,

Lot 2 (terrain de football, abords, VRD) : Entreprise PARCS ET SPORTS pour un montant de 587 994 € H.T. et option n°1 arrosage automatique pour 19 562 € H.T. .

Lot n°3 (éclairage) : Entreprise DRTP pour un montant de 45 710 € H.T., option n° 1 éclairage 250 lux pour 6 187,50 € H.T. et option n° 2 éclairage parking pour 9 160 € H.T..

Lot n°4 (vestiaires, buvette industrialisés) : Entreprise COPREBAT pour un montant de 545 000 € H.T. , option n°1 : production solaire d'eau chaude sanitaire 8 900 € H.T. , option n°2 : Mobilier 18 500 € H.T., option n°3 : dalles rayonnantes 6 150 € H.T. .

Le montant total des offres s'élève à : 1 380 268 €

Le montant total des options à : 68 459,50 €

Le Conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 2/ MAPA A BONS DE COMMANDE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA REGIE DE L'EAU

Le précédent marché vient à expiration en octobre 2012. Le cahier des charges a été remodelé afin de tenir compte de l'expérience du premier marché.

La C.A.O. s'est réunie le 12 Juillet 2012 pour l'ouverture des plis. Une analyse de la seule offre réceptionnée a été effectuée. La CAO a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SAS DALMASSO FRERES lors de sa réunion du 24 juillet 2012.

Approbation du Conseil Municipal, Mr DALMASSO André, ne prend pas part aux débats et au vote.

## 3/ CONVENTION DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE

Le Trésor Public nous propose d'offrir la possibilité aux contribuables de s'acquitter de leurs titres (régie de l'eau principalement) par carte bancaire par Internet. L'information sera inscrite sur les rôles de facturation de la consommation d'eau. A cette fin une convention doit être signée avec le Trésor Public.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 4/ INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Comme chaque année il y a lieu de voter et de verser les indemnités réglementaires allouées à Mr le Trésorier Principal pour le suivi de notre budget général et des deux budgets annexes :

- Budget Commune : 601,54 €
- Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 555,38 €
- Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine : 211,45 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 5/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons délibéré en 2001 pour un droit sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser dans le P.O .S..

Nous renouvelons cette délibération dans le cadre du P.L.U. en précisant que l'ensemble des zones U et AU est concerné.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 6/ REVISION DU P.L.U. : PROCEDURE SIMPLIFIEE

La parcelle B 71 située à l'entrée du cimetière est actuellement classée en zone N en limite de la zone UBa .

L'acquisition de cette parcelle appartenant au diocèse de Nice permettrait au Département de sécuriser le virage du CD16 particulièrement dangereux au dessus des HLM, d'aménager un nouveau local pour le Secours Catholique et un nouvel accès au cimetière.

Ces aménagements nécessitent une modification ponctuelle et limitée du P.L.U. : la parcelle B 71 soit 658 m2 étant intégrée dans la zone UBa limitrophe.

A noter que cette parcelle n'est impactée ni par les zonages du P.P.R. inondation ni par le P.P.R. mouvements de terrains.

La procédure de modification simplifiée du P.L.U. peut s'appliquer ne concernant qu'une parcelle.

Approbaton du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 7/ DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes suivantes ont été accordées :

- COLLEGE A. BLANQUI, aide aux frais de transport pour le ski scolaire : 539 €,
- ECOMUSEE DU PAYS DE LA ROUDOULE : 150 €,
- ADOPT PUGET THENIERS : 200 €.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 8/ AIDES A LA RENOVATION DES FACADES

Copropriété 09 Rue du 04 septembre :

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur FERRER Roger :   | 1 503 € |
| - Madame PASSERON Jeanne :  | 1 503 € |
| - Monsieur PASSERON Emile : | 299 €   |

Approbaton du Conseil Municipal, Mr FERRER Roger ne prend pas part aux débats et au vote.

## 9/ CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU COLLEGE AUGUSTE BLANQUI

Dans le cadre du 7<sup>ème</sup> festival du cirque, le Collège met à disposition de la commune son espace de restauration pour permettre la confection et la consommation sur place des repas destinés aux personnels d'encadrement et d'organisation du festival.

Une convention est conclue pour la période du 11 au 19 août 2012.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 10/ FIXATION DU TARIF DES SPECTACLES ETE 2012

Comme chaque année il convient de fixer le tarif des spectacles qui auront lieu pendant l'été :

- Tarif unique pour tous les spectacles : 6 €
- Stage de cirque : 40 € par enfant

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 11 / MOTION DE SOUTIEN AUX ELEVEURS OVINS ET CAPRINS

Les éleveurs ovins et caprins demandent le soutien des communes afin que le projet d'identification des animaux par puce électronique ne soit pas mis en place par l'Etat.

En effet, ces derniers souhaitent pouvoir choisir le mode d'identification de leurs animaux et estiment que les systèmes des boucles plastiques ou du tatouage employés jusqu'ici sont suffisants et fiables.

Il convient de rédiger une motion dans ce sens afin de les soutenir.

## 12/ QUESTIONS DIVERSES

### Réfection des digues du Var

Le Conseil Général a décidé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et a demandé au maître d'œuvre, le Service R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne) de l'O.N.F. de mettre en œuvre au plus tôt les mesures d'urgence qui permettront la mise en sécurité des quartiers concernés.

La séance est levée à vingt heure trente.

La Secrétaire

Le Maire

NOEL Marie-Josée

VELAY Robert

